

Ajournement

Il m'a écrit une lettre à la fin de juin pour me demander ce que pensaient mes électeurs. Je puis vous dire ce que mes électeurs pensent. Ils pensent que le ministre devrait prendre les mesures nécessaires pour garantir que nous ayons un secteur ferroviaire vigoureux au Canada.

En faisant cela, il devrait tenir compte du fait que l'industrie du camionnage est subventionnée non pas seulement par le financement des autoroutes, mais aussi par les gens qui travaillent dans l'industrie du camionnage eux-mêmes. L'une des caractéristiques de l'industrie du camionnage et l'une des raisons pour lesquelles elle a pu soutenir autant la concurrence des chemins de fer—et j'utilise ce vilain mot de concurrence, derrière lequel se cachent un grand nombre d'injustices—, c'est que le salaire horaire moyen pratiqué par cette industrie est de loin inférieur.

Et pour quelle raison? À cause de la déréglementation. Qui-conque dispose du capital pour faire marcher quelques camions peut fonder une entreprise de camionnage et l'exploiter sans presque aucune contrainte et réglementation gouvernementales. Il s'ensuit des pressions à la baisse sur les salaires. Bien des gens qui pouvaient autrefois espérer gagner convenablement leur vie dans l'industrie du camionnage, comme dans de nombreuses autres industries d'ailleurs, ne peuvent plus aspirer à cela.

Les différents modes de transport, et notamment le secteur du camionnage, sont subventionnés grâce aux salaires des travailleurs qu'ils emploient. Je puis dire que les gens de ma circonscription qui travaillent dans le secteur ferroviaire, que ce soit pour VIA, pour le CP ou pour le CN, ne veulent pas subventionner cette industrie en réduisant leurs salaires. Or, c'est justement ce qu'on leur demande de faire actuellement.

Quand le ministre dit que le gouvernement ne veut pas faire de compressions chez VIA, mais que cela dépend de l'issue des négociations collectives, il essaie délibérément d'utiliser les employés de VIA et du secteur ferroviaire comme boucs émissaires et de les rendre responsables des compressions qu'il entend déjà faire. Je l'exhorte à ne pas utiliser ces employés comme boucs émissaires. Ils tentent simplement de préserver un mode de vie, un mode de vie pour l'ensemble des Canadiens, un mode de vie qui permettrait aux travailleurs de notre pays de recevoir un salaire convenable.

La ligne de conduite que suit le gouvernement actuel ne diffère pas de celle de ses prédécesseurs. Elle entraînera la disparition de la classe moyenne. Les salaires que les gens touchaient dans le secteur ferroviaire et dans d'autres industries organisées seront chose du passé, et nous vivrons dans une société fragmentée où une minorité de gens au haut de l'échelle gagneront beaucoup d'argent et où un nombre croissant de personnes au bas de l'échelle en gagneront de moins en moins, à cause de ce que l'on appelle la concurrence, la déréglementation et la mondialisation et de tout ce que j'en suis venu à mépriser depuis mon élection à la Chambre.

Le vice-président: Je remercie le député, qui sait qu'il a bénéficié d'un peu plus que les quatre minutes réglementaires.

Nous devrions par conséquent accorder le même privilège au secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord dire qu'il est tout à fait faux de prétendre que notre programme est le même que celui du gouvernement précédent. La commercialisation et la privatisation sont deux choses bien à part, mais nous reparlerons de cela une autre fois. Le gouvernement n'a nullement l'intention de s'en prendre aux travailleurs ou de forcer qui que ce soit à subir une perte de revenu ou une diminution de son niveau de vie. Nous devons construire un système de transport national, intégré, efficace et abordable qui tienne compte de tous les modes de transport. Mais comme je le disais, nous pourrions reparler de cela une autre fois.

Le député de Winnipeg—Transcona a soulevé la question des subventions aux transports et il a dit craindre que l'examen des subventions ne pénalise injustement l'industrie des chemins de fer. Je suis heureux de pouvoir donner l'assurance au député et à la Chambre que toute révision des subventions aux transports se fera de façon pondérée et que tous les moyens de transport seront traités équitablement.

Actuellement, tous les modes de transport sont subventionnés. Il n'y a pas que le rail qui reçoive des subventions. Ainsi, dans la région atlantique, presque 80 p. 100 des subventions au transport des marchandises vont au transport routier. De plus, comme le mentionnait le ministre des Transports dans son discours de Thunder Bay, le 3 juin, le gouvernement donne annuellement quelque 160 millions aux services de traversiers et environ 100 millions aux administrations portuaires.

Je comprends l'inquiétude du député au sujet des subventions cachées. Les subventions indirectes représentent presque 700 millions de dollars de dépenses pour le ministère des Transports. Par exemple, la garde côtière est responsable de la signalisation des voies maritimes.

Dans les mois à venir, le gouvernement reverra toutes les options qui existent pour régler la question des subventions inefficaces. Transports Canada envisage la possibilité de commercialiser de nombreuses activités qui pourraient être faites d'une autre façon. L'exercice ne visera pas des modes particuliers de transport, il essaiera plutôt de réduire les disparités entre les différents modes.

Je peux garantir au député que le ministre des Transports est au courant de la situation de l'industrie ferroviaire et que ce secteur ne fait pas l'objet d'un traitement particulier. L'objectif est d'offrir aux Canadiens un moyen de transport intégré efficace, d'un prix abordable, et dont le coût qui, pour le moment, est pris en charge par tous les contribuables, soit réparti aussi équitablement que possible entre les usagers.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, en conformité du paragraphe 38(5) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 39.)